

N° 013

2009

**L'expérimentation :
un autre agir politique**

Yannick Barthe
Centre de Sociologie de l'Innovation
Mines ParisTech
yannick.barthe(a)mines-paristech.fr

et

Dominique Linhardt
Centre de Sociologie de l'Innovation
Mines ParisTech
dominique.linhardt(a)mines-paristech.fr

**CENTRE DE SOCIOLOGIE DE L'INNOVATION
MINES PARISTECH / CNRS UMR 7185
60 Boulevard Saint-Michel
75272 Paris cedex 06 FRANCE
<http://www.csi.ensmp.fr/>**

PAPIERS DE RECHERCHE DU CSI

Cette collection a pour but de rendre aisément disponible un ensemble de documents de travail et autres matériaux de discussion issus des recherches menées au CSI (CENTRE DE SOCIOLOGIE DE L'INNOVATION).

Tous les droits afférant aux textes diffusés dans cette collection appartiennent aux auteurs.

Des versions ultérieures des papiers diffusés dans cette collection sont susceptibles de faire l'objet d'une publication. Veuillez consulter la base bibliographique des travaux du CSI pour obtenir la référence exacte d'une éventuelle version publiée.

CSI WORKING PAPERS SERIES

The aim of this collection is to make easily available a set of working papers and other materials for discussion produced at the CSI (CENTRE DE SOCIOLOGIE DE L'INNOVATION).

The copyright of the work made available within this series remains with the authors.

Further versions of these working papers may have been submitted for publication. Please check the bibliographic database of the CSI to obtain exact references of possible published versions.

CENTRE DE SOCIOLOGIE DE L'INNOVATION
MINES PARISTECH / CNRS UMR 7185
60 Boulevard Saint-Michel
75272 Paris cedex 06 FRANCE
<http://www.csi.ensmp.fr/>

L'expérimentation : un autre agir politique

Yannick Barthe – Dominique Linhardt

Centre de sociologie de l'innovation

Dans l'histoire des recherches menées au CSI, la notion d'expérimentation – parfois qualifiée de « collective » – est d'origine récente. Elle relève de ce qu'on pourrait appeler la version 2 du « logiciel » d'analyse des controverses, dont la première version fut élaborée comme on le sait au début des années 1980. Le passage de la version 1 à la version 2 s'est d'ailleurs opéré tranquillement, sans grande rupture, si bien que l'on n'a guère pris la peine de clarifier ce qui avait changé à l'issue de cette mise à jour.

Peu à peu, les « petites controverses » dont les chercheurs du CSI étaient si friands dans les années 1980 ont quasiment disparu des analyses au profit de ces « grands débats » dont on disait autrefois qu'ils étaient « trop politiques » et « trop codés » pour être intéressants (Callon & Latour, 1991 : 28). Les nanotechnologies, les OGM, les radionucléides se sont substitués aux coquilles Saint-Jacques et les terrains qu'arpentent désormais les chercheurs du CSI sont autrement plus vastes que la baie de Saint-Brieuc. Il a fallu s'adapter aux caractéristiques de ces nouvelles controverses. D'une part en proposant de nouveaux outils de description permettant de rendre compte de leurs singularités, comme par exemple le brouillage de la frontière qu'elles opéraient entre forum officieux et forum officiel : d'où les notions de savoirs profanes, de forums hybrides, etc. D'autre part en révisant l'objectif qui était poursuivi à travers l'analyse des controverses.

Rappelons en effet que l'étude des controverses avait à l'origine un objectif clair : analyser la science « en train de se faire », selon la formule consacrée, c'est-à-dire analyser les processus de consolidation et de stabilisation au terme desquels certains énoncés scientifiques deviennent des faits indiscutables et certaines options techniques des solutions irréversibles. Si les controverses constituaient une « entrée royale », c'est qu'elles permettaient « d'analyser à chaud ce qui deviendra plus tard les portions plus froides de la société » (CSI, 1992 : 44) ou, rétrospectivement, de « retrouver la chaleur de l'histoire » et l'incertitude dans laquelle étaient plongés les acteurs avant que plus rien ne soit discuté (Latour, 1989). L'objectif de l'analyse des controverses, ou son horizon si l'on préfère, était donc de comprendre le *processus de*

refroidissement conduisant à leur clôture. Or c'est la possibilité même d'une clôture qui paraît hors de portée dans le cas des controverses qui se déploient actuellement. Peut-on sérieusement imaginer une clôture dans le cas des controverses qui accompagnent le développement des nanotechnologies ? Peut-on imaginer une clôture de la controverse sur les biotechnologies, sans même parler de dossiers comme le réchauffement climatique ? Les incertitudes qui caractérisent ces controverses sont non seulement radicales, mais elles semblent proliférer et se démultiplier. Les groupes concernés qui interviennent dans ces controverses n'ont de cesse de faire surgir de nouveaux problèmes et de relancer les incertitudes. Dans ces controverses, il n'y a ni vainqueurs ni vaincus et les affrontements s'inscrivent dans la longue durée. Voilà qui ne fut pas sans poser problème pour l'analyse traditionnelle des controverses : comment en effet étudier un processus de stabilisation quand c'est l'instabilité qui semble être devenue la règle ?

Son objet initial ayant disparu, l'analyse des controverses s'est ainsi vue assignée d'autres buts. La visée n'est plus d'analyser un processus de clôture, mais au contraire d'ouverture. Il s'agit maintenant de décrire cette dynamique d'ouverture, ce mouvement permanent, cette instabilité chronique. Dans la boîte à outils descriptive de l'analyse des controverses, les notions d'*expérimentation continue*, d'exploration, de composition, d'itération, d'incertitudes, de réversibilisation détrônent ainsi progressivement celles de stabilisation, d'irréversibilisation, de clôture. Pour comprendre cette dynamique, ce ne sont plus seulement les ingénieurs et les savants qu'il s'agit de suivre, mais également ces « groupes concernés » dont la mobilisation a pour effet de produire de nouvelles connaissances et de faire émerger de nouveaux « mondes possibles ». En rendant compte de l'activité de ces groupes, l'étude des controverses peut alors apporter sa contribution à une branche de la sociologie qui lui était jusqu'ici restée étrangère : la sociologie des mobilisations collectives. Mais d'autres contributions deviennent également possibles. Car étudier les controverses engendrés par les « débordements » des technosciences, c'était inévitablement poser la question de leur traitement politique et des nouvelles formes d'action publique qu'elles sont susceptibles d'engendrer. Quel type d'épreuve cette instabilité fait-elle subir aux instances politiques ? À quels instruments les autorités politiques ont-elles recours pour faire face à cette prolifération ? Quels modes de gouvernement ces nouvelles controverses engendrent-elles ? C'est le genre de questions qui a conduit les chercheurs du CSI à prêter attention aux procédures et aux dispositifs imaginés pour traiter ces controverses et à s'interroger sur certaines transformations possibles du travail politique.

Cette communication s'inscrit dans ce chantier en pleine activité. Notre objectif est d'essayer de tracer schématiquement les contours de deux modes de gouvernement associés au traitement de ces controverses. Le premier est assez classique : il consiste à *régler* les controverses et à mettre un terme à l'expérimentation continue qu'elles alimentent. Le second est peut-être en voie d'émergence : il consiste à *organiser* les controverses et, en quelque sorte, à endosser l'expérimentation, voire à la relancer. Dans le premier cas, l'activité politique a pour effet de réduire les « mondes possibles », en s'appuyant soit sur l'expertise, soit sur des procédures censées produire un consensus. Dans le deuxième cas, le travail politique vise au contraire à maintenir ouverte l'exploration des mondes possibles et tenter de les articuler. Osons reprendre la métaphore utilisée au début de cette introduction en disant que le premier mode de gouvernement s'inscrit dans une logique de refroidissement, tandis que le second s'efforce de « climatiser » les controverses.

À l'ère du « controversisme »

Le passage de la première version du logiciel d'analyse des controverses à la seconde n'est naturellement pas seulement tributaire des évolutions de la *libido sciendi* à l'intérieur du CSI ou, plus largement, chez ceux qui dans les sciences sociales s'intéressent aux liens entre les sciences et les techniques d'un côté, la société et la politique de l'autre. Elle procède au contraire d'une série de transformations historiques auxquelles, au demeurant, ces mêmes sciences sociales ne sont pas étrangères. La montée de la prégnance des conflits associés à des enjeux scientifiques et techniques, et plus généralement aux incertitudes provoqués par les états de choses, indique que la controverse, au même titre que l'« affaire » et le « scandale » (Boltanski *et al.*, 2007), devient une « forme politique » qui soumet le collectif à un stress spécifique¹. Disons, par hypothèse, que nous sommes entrées dans une période caractérisée par la progression de ce que l'on pourrait appeler le « controversisme ».

1. On pourrait d'ailleurs formuler l'hypothèse d'une concomitance du déclin relatif des formes « affaire » et « scandale » et de la montée en puissance de la forme « controverse », de la crise des capacités d'indignation et de l'extension des capacités d'inquiétude face aux incertitudes liées à l'état des choses. Une telle distinction est bien entendu analytique. Dans les faits, ces différents registres se mêlent, comme on l'a vu par exemple dans l'affaire du sang contaminé et dans d'autres affaires plus récentes (amiante, contamination radioactive, etc.). Toutefois, il ne fait pas de doute que ces affaires ne répondent plus strictement au modèle pur de l'affaire tel qu'il s'est mis en place au XVIII^e siècle (Claverie, 1998) dans la mesure où l'accusation morale se mêle désormais étroitement à l'appréhension des incertitudes factuelles. Si une telle translation était effectivement en train de s'opérer, on serait encore loin d'avoir pris toute la mesure de ses effets sur les modalités de l'action collective, contestataire ou gouvernementale.

Le constat montre bien les limites de la version 1 du logiciel des controverses et la nécessité d'élaborer la version 2. Dans la première version, les controverses constituaient une *resource* pour étudier les productions scientifiques et techniques. Cette démarche affirmait la nécessité de remonter quelque peu dans le temps et de saisir ces productions non pas à partir de ce qu'elles sont, mais à partir des processus qui les ont fait être ce qu'elles sont. Il s'agissait de rouvrir les « boîtes noires » qu'elles sont devenues et de les réinscrire dans les incertitudes desquelles elles ont émergé, dans la chaleur des conflits entre les différents mondes possibles que ces incertitudes dessinaient, avant que les acteurs de la controverse ne les figent une fois pour toutes en les plongeant dans l'oxygène liquide de l'histoire accomplie. La démarche s'accompagnait, en outre, d'une approche irréductionniste. Il fallait prendre en compte l'ensemble des facteurs qui ont déterminé la construction d'un fait scientifique ou d'une innovation technique, l'ensemble des espaces à l'intérieur desquels circulait ce qui faisait problème, sans distinguer *a priori* entre ce qui relèverait de la sphère proprement scientifique et ce qui, à l'inverse, était supposé pouvoir être rejeté en dehors sous la forme de « facteurs sociaux et politiques ». La vérité d'un fait scientifique ou l'efficacité d'un dispositif technique étaient elles-mêmes des résultats du processus dont la clôture impliquait un effet de « purification » qu'il convenait lui-même de retracer (Latour, 1991).

Par opposition, la version 2 du logiciel d'analyse des controverses doit prendre en charge le fait que l'appel aux incertitudes n'est plus aujourd'hui une ressource analytique à usage du seul sociologue pour appréhender ce qui est devenu une certitude. Il fait dorénavant partie de la panoplie des ressources auxquels tout un chacun peut avoir recours. La notion même de controverse devient un point d'appui communément partagé, notamment lorsque certains acteurs accusent d'autres de clôturer trop vite une question et de ne pas tenir compte de l'ensemble des problèmes qu'elle soulève. Sous ce rapport, un signe ne trompe pas : pour un certain nombre d'acteurs – pensons par exemple aux partisans de l'*Intelligent Design* ou aux industriels du tabac ou encore aux chaînes de *fast food* –, le maintien d'un état de controverse devient un enjeu stratégique dans la défense de leur cause. S'il s'agit là de cas extrêmes, ils corroborent une évolution plus générale. Nous nous trouvons de manière croissante dans une situation où la possibilité même de la clôture et de sa purification fait défaut. À la succession de séquences de problématisation et de fermeture, de réchauffement et de refroidissement, semble se substituer une trajectoire unique de transformation en continu spécifiée par des accélérations et des ralentissements, des intensifications et des relâchements, des imbrications et des dissociations. Cette situation que l'on pourrait appeler en filant la métaphore thermique un « état de tiédeur » minimal qui par moments s'enflamme, mais jamais ne se glace entière-

ment, se définit donc par le caractère toujours provisoire de clôtures toujours partielles et, par conséquent, par le maintien d'une ouverture aux indéterminations, aux incertitudes et aux reproblématisations dont le degré est susceptible de varier, mais qui reste toujours de l'ordre du possible et, de plus en plus, de l'ordre du probable.

L'évolution esquissée installe durablement les incertitudes dans l'espace public. Leur visibilité devient un état normal. Et de manière croissante, elles deviennent un point d'articulation de l'action politique. Un rapide inventaire des dispositifs d'action publique mis en place aux cours des vingt dernières années suffit pour s'en apercevoir. Le développement des procédures de consultation et de concertation, l'importance acquise par le principe de précaution, le recours grandissant à des mesures explicitement qualifiées d'expérimentales, inscrites parfois dans les dispositifs législatifs, comme c'est le cas pour la « loi Bataille », indiquent une transformation profonde des modes de décision politiques et de leur formule de légitimation. Et, de manière caractéristique, si ces transformations trouvent leur origine dans le domaine des problèmes soulevés par le développement scientifique et technique, un certain nombre d'indicateurs montrent qu'on assiste à l'extension de ce qui apparaît comme une sorte d'« expérimentalisme politique » vers des domaines qui ne relèvent pas strictement des technosciences. Les administrations ont ainsi de plus en plus recours à ce qu'elles appellent des expérimentations, où l'on teste un nouveau dispositif sur un « périmètre limité » et suivant un protocole préétabli avant de déterminer l'opportunité et les modalités de sa généralisation. Plus généralement, on peut constater le développement de ce qui, à première approximation, se rend descriptible comme un « état d'esprit expérimental » si l'on entend par là une manière d'appréhender les choses qui, par opposition à la manière planificatrice, valorise non plus l'exécution d'un script préétabli, mais l'éveil à l'émergence de la nouveauté, la sensibilité à la trajectoire des problèmes rencontrés et l'ouverture aux réorientations induites par des phénomènes d'apprentissage collectif. Ce qui est en jeu dans ces évolutions, c'est en effet la possibilité d'une modalité nouvelle de l'action politique, d'une autre manière de rationaliser et de légitimer l'action politique, peut-être d'un autre régime de gouvernementalité.

De l'objectivité scientifique à « l'objectivité politique »

Ne surtout pas chercher à étouffer les conflits, mais se montrer au contraire capable, comme dit Hirschman (1995 : 361), de « veiller sur » eux : telle pourrait être une manière de formuler l'une des règles majeures de la méthode expérimentale en politique. Cette règle s'appuie sur une idée qui, depuis Simmel (1999), a fécondé de nombreux travaux en sciences

sociales : celle de la positivité des conflits. Dans l'analyse des politiques technologiques cette idée s'est traduite par une révision du regard habituellement porté sur les controverses qui entourent la mise en œuvre de certains projets. Certains auteurs ont ainsi fait valoir l'argument selon lequel ces controverses, loin de constituer des entraves au développement technologique, pouvaient au contraire y contribuer de manière significative dans la mesure où elles font émerger de nouvelles questions susceptibles d'alimenter la dynamique de la recherche et de l'innovation. Or, bien qu'elle soit ancienne, cette idée apparaît toujours comme une idée neuve. Les modes d'action publique traditionnellement privilégiés pour traiter les controverses engendrées par les technosciences s'appuient en effet sur une tout autre vision des conflits, puisque ces derniers sont plutôt appréhendés comme une pathologie sociale qu'il s'agit de soigner.

L'intensification du recours à l'expertise scientifique est ainsi étroitement liée à la nécessité de *sortir* des conflits en dotant les décisions politiques des attributs de l'objectivité et de l'impartialité scientifiques. Et, loin de bousculer ce schéma, la contestation du « pouvoir des experts », récurrente depuis la fin des années 1960, n'a fait que le conforter. Les critiques de l'expertise scientifique se sont en effet traduites par des efforts toujours plus soutenus visant à la renforcer en garantissant son objectivité et son indépendance. Le développement du *technology assessment* aux Etats-Unis à partir du début des années 1970 illustre à merveille ce paradoxe. Issu d'un mouvement critique réclamant une démocratisation des choix techniques, le *technology assessment* fut rapidement conçu comme un ensemble de pratiques destinées à améliorer la crédibilité scientifique de l'expertise en s'appuyant sur des méthodes et des outils rendant possible une évaluation aussi exhaustive, neutre et objective que possible. Certaines innovations institutionnelles récentes, comme la création en France d'agences d'expertise dans le domaine de la santé et de l'environnement, s'inscrivent dans la même lignée. La fameuse « crise de l'expertise » étant rapportée à un défaut d'objectivité et d'indépendance des experts, diagnostic relayé à l'envi par la plupart des travaux de science sociale, son traitement ne peut alors prendre que la forme d'une quête éperdue d'une objectivité scientifique dont les vertus pacificatrices ne sont pas même questionnées. La montée en puissance de la notion de risque fournit une autre illustration de cette fuite en avant. Les analyses de risque, en s'appuyant nécessairement sur une liste fermée d'états du monde possibles, ont pour conséquence d'enrayer la dynamique d'exploration initiée par les controverses. Une fois l'évaluation « objective » du risque établie, les controverses apparaissent comme des conflits « résiduels », des malentendus cognitifs qu'il s'agit de dissiper au moyen d'une politique pé-

dagogique adéquate. L'épreuve que constitue la mise en visibilité d'incertitudes radicales et la prolifération des mondes possibles qu'elle entraîne est de ce fait contournée.

Certes, les cas sont de plus en plus fréquents où ce contournement s'avère impossible. Les incertitudes sont trop visibles et nombreuses pour se laisser enfermées dans le corset de l'évaluation des risques, et l'expertise scientifique alimente les controverses plutôt qu'elle ne les éteint. De là le recours à des procédures de consultation et de participation qui viennent palier l'incapacité de l'expertise à prendre en charge les controverses. Toutefois, ces procédures sont la plupart du temps elles aussi conçues dans une optique de pacification et non d'expérimentation. Elles sont orientées vers la recherche d'un accord, d'un consensus, ou de ce qu'on pourrait appeler une forme d'« objectivité politique » censée permettre de sortir du conflit. L'inévitable « politique-au-sens-noble-du-terme » qui accompagne, au même titre que la référence à l'intérêt général, les discours des responsables politiques confrontés aux enjeux scientifiques et techniques, mais aussi la valorisation de la candeur des « citoyens ordinaires » convoqués lors des conférences de consensus, ou encore le caractère bipartisan de l'évaluation parlementaire des choix technologiques sont autant de déclinaisons d'un mode de gouvernement qui s'appuie sur un principe supérieur permettant de prendre des distances vis-à-vis des controverses pour mieux les trancher.

On place souvent ces évolutions récentes en matière d'expertise et de concertation sous le signe d'une démocratisation des sciences et des techniques. Mais il faut bien voir que nous avons en réalité affaire à un paradoxe. L'ère de la démocratisation des sciences et des techniques promettait en effet de tenir enfin l'engagement de ne pas court-circuiter les enjeux politiques des sciences et des techniques, de veiller à la prise en compte de la diversité des intérêts sans en disqualifier aucun au nom du partage préalable entre le rationnel et l'irrationnel, de promouvoir et d'organiser la participation la plus large des profanes dans les processus de prise de décision, bref de tirer positivement toutes les conséquences de la critique de l'autoritarisme scientifique et de reconnaître que, oui, les sciences et les techniques n'échappent définitivement pas à la politique. Et pourtant, en dépit de cette volonté affichée, force est de constater que les dispositifs de démocratisation des sciences et des techniques n'échappent que difficilement à la critique de reconduire sous une autre forme le geste technocratique de la dépolitisation attaché au « pouvoir des experts ». Certes, ce ne sont plus les canons de la méthode scientifique et la neutralité de l'expertise technique qui désormais servent à trancher les conflits. Mais avec l'injonction au consensus à l'aune de l'obtention duquel s'évalue la qualité de la démocratisation des sciences et des techniques, s'impose finalement une figure nouvelle de la neutralité, de l'extériorité et de l'objectivité qui, bien que

d'une autre nature, poursuit le même objectif, celui de la clôture du conflit. Dans les deux cas, l'éradication du conflit reste le but et l'horizon ultime : ce que l'objectivité scientifique n'est plus en mesure d'accomplir doit donc être pris en charge par cette nouvelle forme de transcendance qu'est l'objectivité politique. Dans ce mouvement, la « candeur » des citoyens a en effet fini par occuper exactement la place que la « compétence » des experts occupait auparavant.

La mise en politique des sciences et des techniques comme expérimentalisme

Les critiques auxquelles les dispositifs de démocratisation des sciences et des techniques sont aujourd'hui exposés pointent toutes vers cette nouvelle figure de la dépolitisation. Elles dénoncent plus exactement l'impossibilité de toute forme d'objectivité politique et l'absurdité même de croire un tel phénomène possible. Ce qui apparaît comme un consensus ne serait en réalité qu'un étouffement des conflits, une figure de légitimation par laquelle les forts reconduisent leur domination sur les faibles en leur arrachant leur consentement. Il conviendrait par conséquent d'analyser la démocratisation des sciences et des techniques en dévoilant le leurre qu'elle constitue et en exhibant l'instrumentalisation (politique) dont elle fait l'objet. Il ne s'agit pas ici de souscrire à ces critiques ni de s'interroger sur leurs fondements – un tâche qui conduirait sans aucun doute à faire apparaître qu'elles reposent elles-mêmes sur des conceptions non clarifiées des rapports entre science et politique. Ce qui en revanche retient notre attention, c'est le constat implicite qu'elles véhiculent, à savoir l'impossibilité d'évacuer le conflit des intérêts, l'impossibilité d'annuler les calculs stratégiques, l'impossibilité de faire fi des jeux de pouvoir, bref l'impossibilité d'éliminer la politique – serait-ce par le biais du consensus apparemment robuste fabriqué selon les canons d'une procédure qui serait, à l'image du marché, « pure et parfaite ». La question que ces critiques soulèvent implicitement est donc de savoir si une démocratisation des sciences et des techniques est possible dès lors qu'on consent à renoncer à l'horizon d'une impossible objectivité politique. Cette question renvoie elle-même à une question plus fondamentale encore : quel sens prend l'action politique, que signifie « agir politiquement » à partir du moment où la production du consensus et les procédures de consultation associées ont été reconnues comme un mode de dépolitisation de ce qui fait problème et par conséquent comme une forme de clôture abusive des conflits que ce problème suscite ?

Une manière de répondre à ces questions consiste à scruter les signes, certes encore ténus mais néanmoins déjà observables, qui indiquent une modification à la fois normative et prati-

que de ce que signifie « agir politiquement » dans le domaine des sciences et des techniques. Classiquement, la politique a en effet parti lié à la capacité de trancher, de produire ou d'infléchir une décision. La technocratie a entièrement endossé et reconduit cette conception classique de l'action politique en promouvant la figure de la « décision scientifiquement informée ». Dans le mouvement de démocratisation des sciences et des techniques, cette figure a de nouveau été réactivée sous la forme, cette fois-ci, de la « décision par consensus ». En dépit des variations qui l'affectent au cours de cette évolution, l'agir politique apparaît à chaque fois comme une manière de fixer, d'arrêter, de stabiliser, de choisir, de trancher. Or il est possible qu'émerge aujourd'hui une autre manière d'agir politiquement, qui implique au contraire la nécessité de maintenir les ouvertures, d'en agrandir les possibilités et les effets, de se soumettre continûment au risque de la multiplication des incertitudes et de la prolifération des conflits qui les accompagnent. Il s'agirait alors d'une manière de faire de la politique qui prendrait définitivement acte de l'impossibilité de régler une fois pour toutes les choses, qui assumerait pleinement le constat suivant lequel toute forme d'intervention, toute « solution » n'est que la relance d'un processus continu de transformation et une reprise de ce qui fait problème. Une telle conception endosserait et défendrait d'une certaine manière jusqu'au bout la mise en politique des sciences et des techniques. C'est cette posture que nous appelons « l'expérimentalisme politique ».

Il n'est pas besoin de faire un grand détour pour illustrer cette posture. Contentons-nous en effet de développer un exemple tiré de l'actualité toute récente. Lundi 17 septembre, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, annonce à un groupe de parlementaires que, dans la mesure où les « les OGM étaient incontrôlables », « un gel de la commercialisation des semences » serait sans doute inévitable. L'annonce a fait l'effet d'une petite bombe dans le cercle des professionnels et des militants qui sont en train de préparer le « Grenelle de l'environnement » et plus particulièrement au sein de l'« intergroupe OGM »². La FNSEA, qui « refuse de négocier des décisions déjà prises », a protesté en décidant de ne plus siéger dans l'intergroupe. Le représentant des chambres d'agriculture se déclare quant à lui « choqué par ces cafouillages qui apportent plus de confusion que de sérénité » et quitte également au bout d'une heure la réunion du lendemain. Il en va de même pour le député PS du Gers, Philippe Martin, qui lui aussi claque la porte. Le

2. « Jean-Louis Borloo aurait annoncé la suspension de la commercialisation des semences », *Libération*, 21 septembre 2007. Également, « OGM, le « gel » de Borloo jette un méchant froid », *Libération*, 22 septembre 2007. Toutes les citations qui suivent proviennent de ces deux articles.

ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, est obligé de jouer au pompier en assurant que « le dossier “n’était pas tranché” », affirmation réitérée par le porte-parole du gouvernement qui, pour sa part, assure qu’il n’y a pas de « décision arrêtée à ce jour » et qu’on est « toujours dans le processus de concertation ». Les opposants aux OGM se réjouissent de l’annonce du ministre dont ils pensent qu’elle avalise la décision d’un « moratoire » sur les OGM qui est l’une de leurs principales revendications.

Ce qui est intéressant dans l’affaire déclenchée par la déclaration de J.-L. Borloo, c’est que toutes les réactions s’inscrivent dans le cadre d’une figuration décisionniste de la politique : le ministre est soupçonné d’avoir, par calcul ou par erreur, laissé filtrer une décision d’ores et déjà acquise. Les uns applaudissent cette décision qui irait dans le sens de leurs revendications. Les autres au contraire la déplorent et l’accusent d’illégitimité puisqu’elle ne peut être intervenue avant « la négociation [qui] aura lieu dans le cadre du Grenelle, le 27 octobre ». Et il est plus que caractéristique que l’on retrouve dans les différentes déclarations les figures de la légitimité de la décision qui est attendue à l’issue du Grenelle de l’environnement. Pour les uns, elle doit être le fruit de la « concertation » de toutes les parties prenantes. Pour les autres, elle doit reposer sur le résultat des « consultations » menées par les groupes de travail. D’autres encore invoquent « l’intérêt général » et soulignent que la décision qui sera prise devra s’inscrire « sous le signe de la vérité scientifique ». Bref, c’est bien de nouveau les figures de la dépolitisation du problème des OGM qui apparaissent, associées à la volonté de clore le conflit. Dans cette perspective, J.-L. Borloo se serait trompé de date et de démarche : ce n’est pas à lui de décider ni maintenant ; c’est le 27 octobre que la clôture interviendra à l’issue d’un *due process*.

Nous ne savons pas, bien entendu, ce qui a motivé la déclaration du ministre. Peut-être ne s’agit-il que d’une gaffe, à l’image de celle qu’il avait commise entre les deux tours des élections législatives sur la « TVA sociale », ou bien encore d’une manipulation. Il y a pourtant une autre interprétation possible qui est peut-être osée tant elle paraît charitable. Cette interprétation consiste à voir dans la déclaration de Borloo une occurrence d’expérimentalisme politique. Que dit, en effet, J.-L. Borloo ? Il souligne le caractère « incontrôlable » des OGM, autrement dit l’irréductibilité des incertitudes liées à leur dissémination éventuelle. Plaide-t-il pour autant pour une interdiction définitive des OGM ? Absolument pas. Il propose un gel *provisoire* de la commercialisation des semences. Il annonce que la question devra être *reprise* ultérieurement. Il suggère que le problème devra être de nouveau abordé dans six mois et qu’une nouvelle loi sera nécessaire. Que cela signifierait-il précisément ? Est-ce nécessairement une mise en cause de l’utilité du Grenelle de l’environnement ? Rien n’est moins sûr.

Dans une perspective expérimentaliste, cela signifie simplement que ce Grenelle ne marquera pas la fin de l'histoire, qu'il ne s'agit que d'une étape supplémentaire dans le processus itératif de reprise et de transformation et qu'il convient de veiller à ce que la question ne soit pas prématurément close. Si le ministre s'en tenait effectivement à une approche expérimentale en politique, on pourrait dire qu'il anticipe sur le fait qu'aucune solution définitive n'interviendra ni le 27 octobre ni plus tard. Et ce serait précisément ce geste qui ouvrirait un espace à la *re-politisation* du problème. Rien n'est plus significatif sous ce rapport que la réaction offusquée de la Commission européenne aux oreilles de laquelle la déclaration du ministre est également parvenue : depuis une directive de 2001, en effet, l'Europe estime qu'aucun pays ne peut s'opposer aux cultures d'OGM à moins qu'elle n'apporte des éléments scientifiques nouveaux qui attesteraient du danger qu'ils représentent. Il ne fait pas de doute que la directive européenne répond à tous les critères procéduraux qui en font une « bonne décision », que l'ensemble des « propriétaires » du problème (Gusfield, 1981) a été consulté, que toutes les opinions scientifiques ont été prises en compte, bref que les décisions ont été prises en toute « objectivité ». Pour l'Union européenne, l'affaire est donc close. Et voilà que le ministre français la rouvre de nouveau. Plusieurs réactions à l'intervention de Borloo soulignent son caractère éminemment politique. Certaines relèvent le « courage politique » dont il a fait preuve. Pour Philippe Martin, « la déclaration de Borloo tombe en plein champ politique ». Le journaliste de *Libération* relève le « machiavélisme » du ministre. Et si, précisément, le caractère politique de la sortie résidait non pas dans le fait de laisser échapper une décision déjà prise, mais bien plus dans le fait de refuser la possibilité même de l'inéluctabilité d'une décision autre que provisoire. Et si la qualité politique résidait en l'occurrence dans le maintien de l'ouverture, dans le « pouvoir d'indécision » (Barthe, 2006) que s'octroie le ministre ? Nous ne pouvons énoncer ces questions que sous la forme d'hypothèses. Ce qui nous semble toutefois d'ores et déjà acquis, c'est le fait qu'on assiste aujourd'hui à un développement de ce type de moments expérimentaux de la politique. Et leur fugacité n'empêche pas que se dessine progressivement, ne serait-ce qu'en pointillé, un nouveau paysage de la politique³.

Un programme de recherche qui prendrait au sérieux ces hypothèses devrait commencer par faire l'inventaire de ces moments et par cartographier ce nouveau paysage. Une telle entreprise réclamerait l'analyse des dispositifs, des principes d'action, des énoncés variés qui

3. Il convient ici de souligner que face à la montée des boucliers, Jean-Louis Borloo a rapidement opéré un retour en arrière. Dès le lendemain il a reçu les représentants de la FNSEA pour les rassurer sur l'objet de la concertation et la négociation engagées. Dans la presse, il a cherché à « dédramatiser » la portée de sa déclaration.

permettent de « décider sans trancher » et qui, à ce titre, s'inscrivent clairement dans une logique expérimentale. Le principe de précaution est bien entendu l'un d'entre eux, mais il en est d'autres moins spectaculaires qui demanderaient à être interrogés. Un tel programme de recherche aurait surtout le mérite d'inverser les questions qui forment l'ossature habituelle des dispositifs d'enquête dans ces domaines. Il ne s'agirait plus en effet de s'interroger sur la formation de l'accord ou du consensus, ni sur les critères déterminants des décisions, mais au contraire sur les raisons qui conduisent les acteurs à faire preuve d'indécision et sur la manière dont ils s'y prennent pour échapper à la clôture et aménager des possibilités de révision de leurs mesures initiales.

Conclusion : Vers un expérimentalisme démocratique ?

Une objection peut ici surgir. S'engager dans un tel programme, n'est-ce pas finalement participer à la valorisation d'une conception de la politique qui consisterait essentiellement à provoquer des débordements, à attiser les conflits, à « jeter de l'huile sur le feu » ? Ne serait-ce pas là une manière de rompre avec le projet inscrit au cœur des sciences sociales de contribuer à élaborer des formes de coexistence pacifique (Joas, 2000) ? N'est-ce pas finalement contribuer à l'installation d'un état de guerre, comme si la guerre était effectivement ce moment où l'être politique s'exprimait de la manière la plus épurée ?

Ces questions légitimes appellent deux réponses. Tout d'abord, comme cela a déjà été dit, nous pensons en effet qu'il est loin d'être absurde de localiser la politique dans des formes de conflictualité. Cependant, il ne s'agit pas pour autant de renouer avec les traditions marxiste, spencerienne ou schmittienne, mais de nous inscrire bien plutôt dans la filiation d'auteurs comme Georg Simmel, Lewis Coser, Albert Hirschman ou encore David Apter qui ont non seulement reconnu la centralité des dynamiques conflictuelles, mais encore leur positivité et leur créativité. Ensuite, il convient de s'interroger sur ce que serait l'alternative à cette reconnaissance de l'irréductibilité des conflits. L'histoire de la dernière moitié du XX^e siècle montre que cette alternative est celle d'une pacification qui opère par le truchement de la production d'une objectivité qui, en tant que principe supérieur, serait susceptible de mettre un terme aux conflits. Mais il en va de ces pacifications comme des opérations de « pacification militaire » : il est aisé de montrer – la critique ne s'en prive pas – qu'elles ne sont que le moyen de poursuivre la guerre par d'autres moyens, une manière de briser toute forme de résistance – à conflit, conflit et demi, mais drapé dans le voile de la paix comme valeur supérieure à laquelle

tout un chacun devrait d'emblée souscrire⁴. À la stratégie de la pacification qui consiste à vouloir éliminer les conflits en asphyxiant les opposants, nous préférons en effet les conflits ouverts, visibles, explicites. La question n'est dès lors pas tant celle du choix entre guerre et paix, que celui entre des conflits qui sont civilisés et ceux qui ne le sont pas. Il nous semble qu'il est possible de définir au moins trois critères permettant de juger du degré de civilisation d'une culture des conflits, critères qui, du même coup, définissent le devenir démocratique de l'expérimentalisme politique. Premier critère, la réceptivité aux critiques dans la mesure où ces critiques indiquent toujours la nécessité d'une *reprise*. Second critère, le maintien de ce qu'A. Hirschman appelle la « divisibilité des conflits » (Hirschman, 1995) dans la mesure où il s'agit là d'une condition pour échapper à la constitution de fronts immuables susceptible de conduire à une logique d'affrontement qui irait à l'encontre de la « transformabilité » des problèmes. Enfin, troisième critère, l'affirmation du caractère toujours provisoire des décisions dans la mesure où c'est la seule possibilité pour garantir leur réversibilité.

Il va de soi qu'à nos yeux les sciences sociales peuvent jouer leur rôle dans ce processus de civilisation des conflits. Chacun des modèles abordés dans le papier assigne en effet une place aux sciences sociales. Dans le modèle de l'objectivité scientifique elles apparaissent comme le bras armé d'une scientificisation des questions politiques et sociales qui implique l'horizon de la « fin du politique » au profit d'une saine et rationnelle gestion des affaires humaines, au profit de ce que Jürgen Habermas avait dénoncé comme une réduction des sciences sociales à une affaire « d'ingénierie sociale » (Habermas & Luhmann, 1971). Dans le modèle de l'objectivité politique, le rôle des sciences sociales est essentiellement conçu sous le rapport de la contribution qu'elles peuvent apporter au *design* des procédures de concertation, de consultation et de délibération. Elles interviennent, autrement dit, au titre de leur expertise des facteurs favorisant la robustesse des consensus. Dans le modèle de l'expérimentalisme politique, ce rôle est à inventer, mais il ne pourra ni relever de l'ingénierie sociale ni uniquement de l'expertise procédurale. Une manière de le cadrer consisterait à le concevoir comme une contribution à la civilisation des conflits : détecter de nouvelles formes de critique et aider à les rendre audibles ; favoriser par des descriptions précises la divisibilité des conflits lorsqu'ils prennent la voie de l'indivisibilité ; tirer une sonnette d'alarme lorsqu'il semble qu'une décision prenne les traits de l'irréversibilité et qu'elle élimine trop vite des mondes possibles.

4. C'est bien là une ligne argumentative que l'on retrouve dans l'épisode dit de « la guerre des sciences », notamment sous la plume d'Isabelle Stengers (1998).

Références bibliographiques :

- Barthe, Yannick (2006), *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris : Economica.
- Boltanski, Luc, Elisabeth Claverie, Nicolas Offenstadt et Stéphane Van Damme, dir. (2007), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris : Stock.
- Callon, Michel et Bruno Latour, dir. (1991), *La science telle qu'elle se fait*, Paris : La Découverte.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Seuil.
- Claverie, Elisabeth (1998), « La naissance d'une forme politique : l'affaire du Chevalier de La Barre », in Philippe Roussin (dir.), *Critique et affaires de blasphème à l'époque des Lumières*. Paris : Honoré Champion.
- CSI (1992), *Comprendre la création scientifique, technique et culturelle*, Paris.
- Gusfield, Joseph R. (1981), *The Culture of Public Problems. Drinking-Driving and the Symbolic Order*, Chicago : University of Chicago Press.
- Habermas, Jürgen, Luhmann, Niklas (1971), *Theorie der Gesellschaft oder Sozialtechnologie*, Frankfurt/M : Suhrkamp.
- Hirschman, Albert O. (1995), « Des conflits sociaux comme piliers de la société démocratique de marché », in *Un certain penchant à l'autosubversion*, Paris : Fayard.
- Joas, Hans (2000), *Kriege und Werte. Studien zur Gewaltgeschichte des 20. Jahrhunderts*, Weilerswist : Velbrück Wissenschaft.
- Latour, Bruno (1989), « Pasteur et Pouchet: hétérogenèse de l'histoire des sciences », in Michel Serres (dir.), *Éléments d'histoire des sciences*, Paris : Bordas.
- Latour, Bruno (1997), *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris : La Découverte & Syros [1^{ère} éd. 1991].
- Simmel, Georg (1999), « Le conflit », in *Sociologie. Etudes sur les formes de la socialisation*, Paris : PUF [1^{ère} ed. allemande : 1908].
- Stengers, Isabelle (1998), « La Guerre des sciences : et la paix ? », in Jurdant Baudoin (dir.), *Impostures scientifiques. Les malentendus de l'affaire Sokal*, Paris : La Découverte.